



## COMMUNE D'ARDES SUR COUZE COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 septembre 2023

**Présents :** Mmes Allezard, Jourdan, Momplot, Pinot. MM Barthomeuf, Brun, Dupin, Falcimagne, Finaud, Michalon, Therme, Vaurs.

**Absents excusés :** Mmes Anglaret, Buffay. M Bafoil,

**Pouvoir :** V Anglaret à D Michalon

D Bafoil à JL Brun

F Buffay à I Allezard

**Secrétaire de séance :** Daniel Michalon

**Ordre du jour :**

- Terrains - Bâtiments
- Travaux
- Gestion des actes administratifs
- Points divers

### TERRAINS - BÂTIMENTS

#### Convention EPF-Smaf

Suite à l'opportunité d'acquérir les anciens locaux d'Auvergne électronique avec pour objectif la création d'une salle polyvalente, de salles associatives et espaces de stockage, la commune a confié à l'EPF Smaf Auvergne la réalisation d'un audit dont la conclusion permet la poursuite du projet.

Le service des domaines a estimé la valeur vénale du bien à 204 108.80 € assortie d'une marge d'appréciation de 10 % portant la valeur maximale d'acquisition à 224 400.00 €.

Jacques THERME propose de se rapprocher du service des domaines pour tenter de négocier à la baisse ce montant en dessous duquel la commune ne peut se positionner.

En attendant le maire propose de conventionner avec l'EPF Smaf Auvergne pour réaliser, l'acquisition foncière ou immobilière en vue de la réalisation d'actions et opérations d'aménagement pour le compte de la commune.

Aussi, le Conseil Municipal autorise l'EPF Smaf Auvergne à acquérir à l'amiable les parcelles bâties cadastrées section A numéros 903, 904, 906, 907, 909, 910, d'une superficie totale de 2 886 m<sup>2</sup>, situées à « Labory ».

Une convention de portage qui fixe les conditions particulières de l'opération doit être conclue entre la commune et l'EPF Smaf Auvergne après approbation de ces acquisitions par le conseil d'administration de l'Etablissement.

A cet effet, il est donc proposé au conseil municipal de solliciter pour ce projet un portage par l'EPF Smaf Auvergne qui sera ainsi chargé de procéder aux négociations, d'acquérir, de gérer transitoirement et de rétrocéder les biens correspondants à la commune de ARDES SUR COUZE ou toute personne publique désignée par elle. Accord unanime du conseil.

#### Vente lot n°2 Lotissement Roussillon

Monsieur LADEVIE Jean -Marc s'est porté acquéreur du lot n° 2, cadastré A941 sis au lotissement de Roussillon d'une superficie de 963 m<sup>2</sup> au prix de 15 €/m<sup>2</sup> soit 14 445.00 €. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré autorise le Maire à procéder à la vente du lot n° 2 du lotissement de Roussillon à Monsieur LADEVIE Jean -Marc au prix de 15 € /m<sup>2</sup>, frais d'acte et d'enregistrement en sus à la charge de l'acquéreur, et autorise le Maire à signer toutes pièces nécessaires à cette transaction. Et charge l'étude de Maître Pierre- Yves RONGY de rédiger l'acte.

### **Vente parcelle B 896 au Zagat**

Suite à une demande d'acquisition de la parcelle d'une surface de 135 m<sup>2</sup>, cadastrée B896 située au ZAGAT, les élus qui se sont rendus sur place exposent les contraintes associées à celle-ci. Afin de pouvoir conserver et de faciliter la circulation dans cette partie du village, les élus souhaitent conserver une partie de la parcelle. Ils valident une partie de la vente de celle-ci au prix de 2 € /m<sup>2</sup> après l'élaboration d'un document d'arpentage conservant les distances actuelles avec la route. A suivre.

### **Mise à disposition de l'étage du bâtiment 3 Place Jean GARNIER**

Les associations BIODIV Educ et Play for nature occupent actuellement les anciens locaux (les bureaux) de la perception. Un peu à l'étroit ils ont sollicité la commune pour qu'elle leur mette l'étage du bâtiment à disposition. Le maire rappelle qu'un loyer de 150 € mensuel est perçu. Après en avoir délibéré le conseil municipal décide de louer l'étage du bâtiment (100 m<sup>2</sup>) pour un montant identique de 150 € /mensuel. Un avenant à la convention d'occupation sera pris.

## **TRAVAUX**

### **Avenant contrat de maîtrise d'œuvre**

Suite de la démission de Julien Millon, architecte chargé avec le cabinet GEOVAL de la maîtrise d'œuvre de l'aménagement des places et rues du bourg, un nouvel architecte devra être recruté. Il propose Monsieur Luc LEOTOING qui remplacerait Monsieur MILLON. Il faut donc établir un avenant au contrat de maîtrise d'œuvre initial. Le conseil valide le remplacement de Monsieur Julien MILLON par Monsieur Luc LEOTOING, Architecte, et autorise le Maire à signer l'avenant n°2 au contrat de maîtrise d'œuvre initial du 15 avril 2016.

### **Réhabilitation aires de jeux**

Richard FINAUD présente des devis pour la réhabilitation des aires de jeux de la Place Croisière et de l'école primaire. Le choix du conseil se porte sur l'entreprise « OVAL COLLECTIVITES » de CLERMONT FERRAND dont les structures bois et métal correspondent aux préférences des élus. Le conseil décide de confier la réhabilitation des zones de jeux et l'acquisition de nouvelles structures à l'entreprise « OVAL COLLECTIVITES » pour un montant de 14 000.00 € HT pour chacune. Une aide financière a été sollicitée auprès des services du Département.

### **Divers travaux voirie village du Zagat**

Les orages et fortes pluies qui ont touchés la commune est plus particulièrement le secteur du Zagat, ont provoqué de gros dégâts sur les chemins communaux du château d'eau, de la croix et sur certaines parties du village. D'importants ruissellements ont littéralement éventré les chemins et ceux-ci sont devenus quasiment impraticables. Un reprofilage du chemin avec la création de cassures permettant le détournement de l'eau pour le chemin du château d'eau, le décaissement du chemin de la Croix pour modifier le sens de la pente et la création d'un bourrelet pour rediriger l'eau devant chez Monsieur GODET permettrait d'anticiper et d'atténuer les dégâts en cas de prochaines intempéries. L'entreprise MOMPLOT propose de réaliser ces travaux pour un montant de 7200.00 € HT. Mme MOMPLOT Christine quitte la salle, ne prend pas part au débat ni au vote. Accord du conseil.

### **Ecole primaire**

Les travaux d'accessibilité et d'étanchéité du perron sont terminés. Le portillon a été changé mais la poignée est aujourd'hui accessible pour les enfants, Madame Habouzit, Directrice souhaite maintenir cette sortie fermée à clef pour éviter qu'un enfant ne « s'échappe » en maternelle. Contact sera pris avec l'académie pour connaître quel système de fermeture pourrait être mis en place, permettant de trouver un compromis entre la sécurité en cas d'incendie qui permet l'évacuation rapide de la cour et le moyen d'éviter des intrusions ou des sorties inopinées.

Suite à la découverte d'infiltrations d'eau dans le couloir de la classe des CP/Grandes Sections, des travaux importants semblent être nécessaires. Jacques THERME propose de prioriser ce dossier. A suivre. De nouveaux bureaux et chaises mieux adaptés à la morphologie des élèves ont été commandés pour la classe des Cours Moyens. La livraison aura lieu fin octobre.

Marie Josèphe PINOT souhaite savoir où en est la commande des rideaux demandés lors des derniers conseils d'école. Jacques THERME précise qu'il attend de connaître quelles classes sont concernées, les besoins spécifiques de chacune (occultants ou non). Une fois ceux-ci identifiés, les mesures des fenêtres seront prises et la commune pourra passer commande.

## **Gendarmerie**

Sollicité par les services de la gendarmerie avec lesquels un bilan de travaux a été établi, les élus ont identifié les besoins les plus urgents. Dans un premier temps les portes d'accès avant et arrières ainsi que les deux portes des garages devront être changées. De plus des grilles de défense qui protègent les accès de la brigade sont obligatoires. Richard FINAUD a demandé des devis, il regrette qu'un meilleur suivi du patrimoine communal bâti au cours des années passées n'est pas été fait donc au fil du temps la situation s'est aggravée.

## **Réfection voirie communale**

Après le chemin de Trioule en 2021, la route du Peyrerol en 2022, le conseil continue la réfection de voirie communale. Cette année il est décidé de goudronner la route qui va à Clavière et de la partie basse de l'Avenue du Maréchal Leclerc dont les problèmes d'étanchéité dégradent la structure du pont du Vivier. Il présente deux devis pour la réalisation des travaux et d'enrobé :

- Entreprise CTPP 62 325.96 € HT
- Entreprise CYMARO 63 455.60 € HT

Le conseil valide le devis de l'entreprise CTPP pour un montant de 62 325.96 HT, et rappelle la demande d'aide financière de 40 % pour la voirie communale déposée auprès du Conseil Départemental dans le cadre du programme FIC du pour l'année 2023.

## **GESTION DES ACTES ADMINISTRATIFS**

### **Création de poste**

Christine MOMPLOT expose au conseil municipal que des modifications sont nécessaires pour ajuster au mieux l'emploi du temps des agents de la cantine en mettant en place l'annualisation de leur temps de travail. Ainsi Madame Delphine CENRAUD voit son temps de travail annualisé à 13.50 h / semaine et Madame Agnès TIXIDRE à 10.00 h/ semaine. Il faut pour cela que la collectivité crée un poste de 10.00 h / semaine. Accord du conseil.

### **Mise en place de la nomenclature M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2024**

Les collectivités territoriales et leurs établissements publics doivent, par délibération de l'assemblée délibérante, adopter le cadre fixant les règles budgétaires et comptable M57. Cette instruction, qui est la plus récente, la plus avancée en termes d'exigences comptables et la plus complète, résulte d'une concertation étroite intervenue entre la Direction Générale des Collectivités Locales (DGCL), la Direction générale des Finances Publiques (DGFIP), les associations d'élus et les acteurs locaux. Destinée à être généralisée, la M57 deviendra le référentiel de droit commun de toutes les collectivités Locales d'ici au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

### **Nomination du coordonnateur communale de l'enquête de recensement**

La commune va organiser au titre de l'année 2024 les opérations de recensement. Celui -ci devrait se dérouler du 18 janvier au 17 février 2024. A ce titre, il convient de désigner un coordonnateur de l'enquête de recensement. Le Conseil municipal décide de désigner Madame Pascale CLADIERE. Jacques THERME rappelle qu'il faudra recruter deux agents recenseurs nécessaires à la collecte des données.

### **Validation PV de mise à disposition de biens mobiliers assainissement à l'A.P.I.**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, l'Agglo Pays d'Issoire est dotée des compétences « eau », « assainissement des eaux usées ». Il est demandé au conseil de valider le procès-verbal de mise à disposition à l'Agglo Pays d'Issoire des biens mobiliers, immobiliers et/ou des réseaux communaux affectés au transfert des compétences et d'autoriser le Maire à signer le procès-verbal de mise à disposition. Accord du Conseil.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **Concours Départemental de chevaux de trait**

Le samedi 16 septembre aura lieu à APCHAT le concours départemental des chevaux de trait. La commune a été sollicité pour offrir un licol gravé sur cuir au nom de la collectivité comme dotation au concours. Le prix est de 80.00 €. A l'unanimité le conseil décide de participer à la dotation de ce concours.

## **Verger**

Monsieur Clément MERITET a pris contact avec la commune pour proposer un projet de plantations d'arbres fruitiers. Plus précisément il souhaiterait implanter un verger conservatoire sur notre commune. L'association pour laquelle il travaille s'occupe depuis 30 ans de collecte et de conserve des anciennes variétés fruitières d'Auvergne. Leur principal verger conservatoire avec 500 arbres et 200 variétés se trouve à Tours sur Meymont dans le Livradois-Forez. Il inventorie les vieux vergers, et cherche aussi à en replanter des nouveaux. Il propose de financer et de planter 20 arbres fruitiers sur la commune et cherche un terrain propice à son projet. Le conseil est favorable à cette idée, et le pré derrière la gendarmerie semble posséder les qualités nécessaires, sa proximité avec le bourg en permettrait l'entretien. Un rendez-vous sera pris avec M MERITET et les élus qui le souhaitent.

## **Randonnée tricycle cariste**

Le week-end du 22 au 24 septembre le village vacances le Cézallier accueillera les participants à une randonnée de véhicules sportifs à 3 roues dans le Cézallier. Une exposition des véhicules est programmée sur les places de la mairie et de la fontaine et le conseil accueillera les participants pour un vin d'honneur à la mairie.

## **Information SICTOM**

De nombreux habitants nous ont fait part d'odeurs pestilentielles, des amoncellements de sacs poubelles hors des containers amenant de la saleté autour de ceux -ci, de dysfonctionnement des jours de collectes.

Il y a aussi de nombreux retours sur les difficultés des personnes âgées à se déplacer jusqu'au containers et à pouvoir hisser leurs sacs poubelles jusqu'à la trappe.

Jacques THERME comprend le mécontentement des utilisateurs et fera une fois de plus remonter les informations, mais informe que le SICTOM a été contraint de modifier son système de collecte, qu'il ne reviendra pas non plus sur la fréquence des passages malgré la grogne collective mais va prendre contact avec la commune pour ajouter des containers si besoin.

**La séance est levée à 21 h 15.**